

Conseil du 4^e arrondissement

2 DECEMBRE 2019

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Septième réunion du Conseil d'arrondissement

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente-cinq, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi vingt-six novembre deux mille dix-neuf qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents :

Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents ayant donné leur pouvoir :

Monsieur Christophe Girard a donné pouvoir à Madame Marianne de CHAMBRUN.
Monsieur Jean-Pierre PLONQUET a donné pouvoir à Monsieur Pacôme RUPIN.

Madame Karen TAÏEB a quitté la séance à 20h30 et a donné pouvoir à Monsieur Ariel WEIL.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement, à 19 h 35.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420190020 — Désignation de la secrétaire de séance.

0420190021 — Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 novembre 2019.

0420190022 — Approbation du procès-verbal de la séance du CICA du lundi 4 novembre 2019.

COMMUNICATIONS

Communication présentée par Monsieur Ariel WEIL sur le plan hiver.

Communication présentée par Monsieur Ariel WEIL sur la présentation des investissements d'intérêt local 2019.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2019 DAC 86 — Subvention (11 595 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e).

2019 DAC 549 DJS — Subvention (8 000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4^e).

2019 DAE 314 — Subvention (6 500 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2019 (4^e).

2019 DAE 334 — Activités commerciales sur l'emplacement du domaine public – 3 329 ,96 euros – conventions.

2019 DAE 379 — Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020.

2019 DASCO 114 — Caisse des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

2019 DASCO 127 — Caisse des écoles (4^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (1 306 883 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DEVE 191 — Mise en œuvre du dispositif et subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

2019 DJS 248 — Attribution de la dénomination Saint-Merri Marie Marvingt à la piscine située 16, rue du Renard (4^e).

2019 DLH 392 — Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 4^{ème} arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DCPA 22 — Rénovation partielle du Pavillon de l'Arsenal.

VŒUX

V0420190022 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, relatif à une étude pour la révision du plan circulation.

V0420190023 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, pour que chaque dimanche après-midi, la circulation sur les berges soient réservée aux piétons.

V0420190024 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, pour un service de location proposant des tricycles à assistance électrique ou pas.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420190020 — Désignation du secrétaire de séance : Évelyne ZARKA

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir, nous avons déplacé de manière exceptionnelle l'horaire de ce conseil d'arrondissement afin d'assister à la cérémonie d'allumage du sapin de Noël. Je ne sais pas si certains d'entre vous y ont assisté. Elle regroupait les écoles du quartier de manière très joyeuse. Ensuite, nous avons procédé à l'ouverture du dispositif grand froid comme chaque année à cette date, de plus en plus tôt en réalité, début décembre. Je vais en parler dans un instant. Cette soirée chargée explique pourquoi nous commençons avec un peu de retard le conseil d'arrondissement qui débute par la désignation de la secrétaire de séance : il s'agit ce soir d'Evelyne ZARKA, si vous en êtes tous d'accord. Tout le monde est d'accord. S'agissant des pouvoirs, j'en ai un. Y en a-t-il d'autres ?

Tout est en ordre ? Nous avons ce qu'il faut. Parfait, nous avons donc deux pouvoirs pour l'instant qui seront votés, celui de Christophe Girard et Jean-Pierre PLONQUET. Merci, Je vous propose que nous passions ce soir le contrat suivant : nous essaierons de ne pas nous parler sur le côté, et d'aller vite. Si vous avez ouvert le procès-verbal de la précédente séance, vous avez pu constater que le report des interventions est ponctué de blancs, lesquels correspondent aux moments où les intervenants sont interrompus. Pour une prise de parole, il n'est pas rare qu'il y ait deux ou trois blancs correspondant aux moments où quelqu'un a parlé, pas assez fort pour que les propos soient enregistrés, mais de manière suffisamment audible pour que la parole ou la séance soient interrompues. Je vous propose ce soir d'être plus sobre.

Évelyne ZARKA est désignée secrétaire de séance.

0420190021 — Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 4 novembre 2019.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Qui est d'accord pour approuver la séance du 4 novembre 2019 ? Tout le monde ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller Régional d'Île de France

Monsieur le Maire, j'aurais voulu faire un commentaire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Un instant, s'il vous plaît. Nous allons approuver le procès-verbal.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île de France

Non, je voudrais m'exprimer avant, pour des raisons que vous allez comprendre.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 novembre 2019 est donc approuvé. Je donne exceptionnellement la parole à Vincent ROGER, lequel me promet d'être bref.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Monsieur le Maire, aucune exception n'est à mentionner : je demande la parole, vous me la donnez, rien de plus normal. Je voulais vous féliciter, ainsi que les services de la Ville, pour ce splendide sapin de Noël. Je suis toujours attentif à ce qui participe à créer de la féerie dans l'arrondissement et du rêve dans le regard des enfants. Je suis désolé de ne pas avoir pu assister au lancement de ces illuminations. En revanche, je tenais à vous dire que s'est glissé lors du dernier conseil d'arrondissement – et la personne ayant fait le compte-rendu n'y est strictement pour rien – soit une erreur, soit un mensonge. Il s'agit de la délibération 2019 DLH 137, concernant la transformation de l'Hôtel de Fourcy. Comme vous le savez, j'étais radicalement contre cette délibération, pour des raisons que je pourrais à nouveau évoquer, mais je ne veux pas entrer dans le détail du débat au cours duquel vous m'avez rétorqué (et je ne vous en veux pas, il s'agissait d'un bon argument de votre part) que la Région Ile-de-France finançait cette opération. Je vous avoue que sur l'instant, j'ai été un peu étonné que la Région verse 300 000 euros au 4^e arrondissement sans en avertir le membre de l'exécutif régional que je suis. Il se serait agi d'une première. Ceci m'avait plutôt surpris : j'ai donc, pendant le conseil d'arrondissement, alerté le cabinet de Valérie PECRESSE et la direction générale des services, sans pour autant obtenir une réponse immédiate. Je suis en mesure de vous la donner ce soir : jamais la Région n'investira un euro dans cette opération. La délibération qui nous a été soumise, sans vous accuser car je reconnais volontiers votre honnêteté intellectuelle, est une erreur ou un mensonge. Il n'existe aucune subvention du Conseil régional. Il semble que les services de la Ville soient quelque peu fatigués.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Prenant connaissance de cette information à l'instant, je ne vais évidemment pas pouvoir la commenter, nous vérifierons, il me semble difficilement imaginable qu'un mensonge porte sur un sujet précisément vérifiable.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Monsieur le Maire, il n'existe pas de mensonge, mais une vérité : la Région ne finance pas cette opération, or une délibération de la Ville mentionne le contraire, à savoir qu'elle donnera une subvention de 300 000 euros. Je peux vous assurer que les services de la Région, à ma demande, ont tout vérifié. Ils ont en effet compris que j'étais quelque peu énervé quant à ce sujet. Je peux donc vous garantir qu'il n'existe pas de subvention de la Région concernant l'Hôtel de Fourcy, à juste titre dans la mesure où cela ne correspond absolument pas à ce que nous souhaitons entreprendre en matière d'aide sociale et de résidence sociale. Ce projet de 350 m² de logements sociaux me semble totalement hallucinant.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons nous arrêter là.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je vous le répète. Je suis conscient que cela vous gêne.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

S'il vous plaît. J'arrête le débat ici.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est assez grave monsieur le Maire...

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Non, je ne rouvrirai pas le débat. Pardon.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est assez grave de dire que la Région subventionne un projet alors que ce n'est pas le cas ; je suis membre de l'exécutif régional, je peux tout de même relever l'erreur commise !

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Si une erreur factuelle existe, elle sera corrigée.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Il s'agit d'une erreur, voire d'un mensonge.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'arrête le débat ici, s'il vous plaît. Nous ne rediscuterons pas du fond du projet.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Nous ne rediscutons pas du fond. J'ai le droit simplement de rappeler que j'étais contre. Il n'y a rien de dramatique.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ceci a été rappelé trois fois. Le débat sur l'Hôtel de Fourcy ne sera pas rouvert, il sera financé même en l'absence de la participation de la Région.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Nous verrons ce que donneront les élections.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous référerons de ce point, et corrigerons s'il y a lieu le procès-verbal. Une communication a d'ailleurs été envoyée à tous les élus à date pour obtenir un retour sur le procès-verbal.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Monsieur le Maire, il n'y a pas d'erreur au sein du procès-verbal, ce qui y est retranscrit reflète la réalité de nos débats. Je ne me permettrai pas de vous accuser personnellement, néanmoins, il est manifeste qu'existe une erreur, voire un mensonge, de la part des services de la Ville à ce sujet. Cette vérité absolue ne peut pas être contredite.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est noté, j'en rendrai compte au prochain conseil de manière factuelle, comme je l'ai toujours fait. Ce prochain conseil sera d'ailleurs le dernier, en principe.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ce point modifie la sincérité des débats.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Néanmoins, il n'en modifie pas le financement. En tout état de cause, vous vous êtes abstenue, donc ceci ne changera rien à votre vote.

Evelyne ZARCA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le fond ne s'en trouve pas modifié : soit vous êtes pour le logement social, soit vous êtes contre.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Nous aurions peut-être voté contre.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Vous n'avez pas la parole. Pacôme RUPIN souhaite intervenir.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je souhaitais intervenir quant à la tenue de nos débats : nous avons tous envie d'aller vite ce soir, et nous allons faire notre maximum pour ce faire, tout en respectant les prises de paroles des uns et des autres. Néanmoins, lorsqu'une erreur se produit et qu'elle impacte le compte rendu, il est important que les membres de ce conseil puissent s'exprimer, et le cas échéant revenir très rapidement sur le fond de l'opposition. Chacun, et vous le premier monsieur le Maire, se doit de respecter les prises de paroles des uns et des autres. Il en va de la sérénité de nos débats et de ce conseil.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Monsieur le Maire, je vais prendre la parole également.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

S'il vous plaît. Je réitère ma demande de sobriété dans les prises de paroles.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je maintiens que cet élément nouveau altère la sincérité de notre vote par rapport à cette délibération. Pacôme RUPIN et moi-même ne l'aurions peut-être pas votée.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cela tombe bien : vous ne l'avez pas votée.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Nous aurions en revanche peut-être voté contre si nous avions su que la Région n'avait pas choisi de financer l'opération en question. Si une erreur existe au sein de la délibération...

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je demande à ce que personne n'intervienne lorsque quelqu'un a la parole. Merci pour cette intervention. Une correction factuelle est portée à notre attention par Vincent ROGER, il en sera rendu compte. Les élus ayant pris la parole précédemment n'ont pas voté cette délibération, et ceci ne change donc rien au vote. Parmi ceux qui ont voté pour, y en a-t-il qui changerait leur vote aujourd'hui ? Je ne le crois pas, il n'existe donc aucune conséquence sur le vote de cette délibération. Nous en rendrons compte prochainement, mais nous n'allons pas rediscuter les sujets déjà débattus lors des séances précédentes.

0420190022 — Approbation du procès-verbal de la séance du CICA du lundi 4 novembre 2019.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Qui l'approuve ? Merci, il est donc approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du CICA est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS SANS VOTE

Communication sur le plan hiver

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous ai déjà mentionné que nous avons ouvert ce soir, pour la dix-huitième année consécutive si mes souvenirs sont exacts, la salle Jean Mouly dans le cadre du plan hiver. Si la Préfecture de Paris nous saisit en cas de grand froid ; la mise à l'abri des populations concernées est déclenchée et nous sommes prêts à accueillir jusqu'à 36 personnes sans-abris, dont 12 femmes. En effet, depuis l'an dernier, l'extension de la salle à une partie du tribunal d'instance permet de disposer de 60% d'espace supplémentaire et d'un lieu dédié aux femmes. Sans attendre la saisie de la préfecture, nous avons dès ce soir ouvert la salle destinée au service des repas, avec nos partenaires : Emmaüs Solidarité qui gère le dispositif et les travailleurs sociaux, ainsi que La Croix Rouge qui quant à elle s'occupe des volontaires, mais également le Pôle citoyen de la mairie du 4^{ème} arrondissement qui nous envoie des bénévoles en cas de besoin. Nous avons avancé la date d'ouverture de la salle cette année. Ce dispositif se prolongera jusqu'au 11 mars 2020. Il est à noter que, depuis l'année dernière, la salle sera ouverte également les 24, 25 et 31 décembre, ainsi que le 1^{er} janvier. Je salue à cet égard l'effort fourni par la Ville, par la mairie, et par les volontaires qui concourent à ce service. Tout comme en 2018, nous bénéficierons d'un concert donné bénévolement par l'orchestre de Chambre de Paris, destiné à la fois aux sans-abri mais aussi aux volontaires mobilisés. Je rappelle devant le public réuni ce soir que vous pouvez vous aussi venir servir des repas, et vous engager en tant que bénévoles en passant par le Pôle Citoyen de la mairie du 4^{ème} arrondissement qui peut être en demande de renfort à certains moments.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller régional d'Ile de France

Tout en restant sobre, je voulais saluer cette initiative positive. Je rejoins ce qui a été dit sur la problématique des femmes dans la rue : malheureusement, ce phénomène se développe, les femmes sont par ailleurs celles qui subissent le plus de violences, et cette situation appelle une mobilisation collective. J'apporte mon soutien à toute initiative prise en ce sens par votre majorité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour ce soutien. Nous avons 12 places réservées aux femmes depuis l'année dernière au sein d'un lieu dédié. Il existe souvent, et non exclusivement, un problème d'infrastructure quant à leur accueil.

Communication sur la présentation des investissements d'intérêt local 2019

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je reviens très rapidement sur cette partie du financement de l'action municipale : les investissements d'intérêt local ne portent pas un nom très transparent selon moi. En effet, il s'agit d'un financement sur le budget de la Ville, mais qui est décidé avec les mairies d'arrondissement. Ils font partie de l'arsenal des moyens alloués localement aux territoires,

même s'ils sont inscrits dans le budget de la Ville de Paris, en l'occurrence dans celui de 2020. Ils couvrent à la fois des investissements dits d'intérêt local, et une partie du budget participatif. Il a été remis aux élus un tableau indiquant comment est répartie l'utilisation de ces investissements d'intérêt local (IIL). Pour une part, il s'agit des projets qui sont financés totalement par des crédits inscrits au budget général de la Ville de Paris, et qui sont allouées à la mairie d'arrondissement afin de financer des travaux dans des équipements de proximité (comme les écoles, les crèches, les équipements sportifs, la mairie) ou pour aménager l'espace public. Je vais vous présenter le processus suivi par ces IIL. Un certain nombre de rendez-vous ont lieu avec les services de la Ville pendant la première partie de l'année, à l'occasion desquels les besoins identifiés dans l'arrondissement et dans les équipements de proximité sont pointés. Nous y relayons également les demandes venant des élus, des conseils de quartier ou des directeurs d'écoles. A l'issue de ce travail d'identification des besoins, des réunions de cadrage sont organisées. Enfin, la Conférence de programmation des équipements rassemblant l'ensemble des maires intervient ; il y est voté la programmation des IIL parisiens pour 2020, ainsi que d'ultimes arbitrages. Cette conférence a eu lieu le 8 novembre dernier. Les IIL ont donc été arrêtées et le tableau présenté rend compte de leur planification. Dans la mesure où cette Conférence a lieu après le vote du budget participatif, elle est l'occasion d'y ajouter les opérations votées par les Parisiens. Je rappelle le mécanisme budgétaire : les opérations du budget participatif sont partiellement financées par des crédits IIL ; c'est-à-dire que chaque mairie peut décider d'y consacrer une partie de son enveloppe « espace public » jusqu'à 40%, et une partie de son enveloppe « équipements de proximité » jusqu'à 30%. Le principe du deux pour un s'applique en la matière : pour chaque euro consacré par la mairie au budget participatif, la Ville de Paris abonde sur un autre budget à hauteur de 2 euros. Il s'agit d'une incitation en faveur du budget participatif. Dans la mesure où nous consacrons au budget participatif 10% de l'enveloppe « équipements de proximité » (ce qui correspond à 116 000 euros) et 40% de l'enveloppe « espace public » (ce qui correspond environ à 400 000 euros), il convient de retrancher ces montants afin d'obtenir la ventilation des sommes restantes au sein des IIL présentées dans le tableau : les affaires scolaires, la petite enfance, la jeunesse et les sports, ainsi que les espaces verts, la voirie et les déplacements. Environ 80% de l'enveloppe « équipements de proximité » est consacrée aux affaires scolaires. Les autres chiffres et projets sont synthétisés au sein des tableaux transmis, ainsi que les projets du budget participatif qui sont lauréats du vote des habitants. Pour conclure, avant que des questions soient éventuellement posées, je rappelle qu'il s'agit d'une des enveloppes qui nous permet de mener la politique locale territoriale ; elle figure donc dans le budget parisien, mais fait l'objet de discussions et d'une programmation avec les maires, et ne fait partie que d'une des enveloppes. En effet, nous disposons également de crédits propres qui sont les investissements localisés, mais aussi ceux du plan d'investissement de la mandature. Pour rappel, un projet tel que la rénovation du complexe Saint-Merri (piscine, gymnase, école, bain-douche) a vu quasiment la totalité des types de budgets parisiens s'ajouter les uns aux autres afin de financer l'ensemble du projet : plan d'investissement de la mandature, investissements localisés, investissements locaux, budget participatif, ainsi que les états spéciaux d'arrondissement (ESA).

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

J'ai plusieurs questions à poser. S'agissant du budget participatif, il est mentionné la végétalisation de la rue de l'Arsenal. S'agit-il de la végétalisation du mur de la caserne de cette même rue, identifié par le rapport du Muséum d'Histoire naturelle comme étant prioritaire sur la végétalisation ; ou s'agit-il d'un autre projet ? Par ailleurs, qu'est-il envisagé afin que le tapis de chaussée de cette rue soit refait. En effet, à plusieurs endroits, on tente depuis des années de fermer le tapis en question, et ceci reste à faire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Non. Le budget participatif ne vise pas ce projet qui fait suite, de mémoire, à la collaboration mise en place avec le Muséum d'Histoire naturelle. Ce dernier vient d'émerger ; alors qu'en l'espèce est visé le projet voté par les habitants lors du dernier budget participatif. Il est en cours d'étude par la Ville, mais a été suffisamment avancé pour être validé, retenu et voté par les habitants.

S'agissant du tapis de chaussée : comme mentionné précédemment, dans la formation du budget et des interventions de l'IIL, un dialogue a lieu avec les services, notamment ceux de la voirie, lesquels font remonter les besoins. Les élus peuvent également le faire. Des interventions d'urgence peuvent parallèlement être demandées au titre d'autres budgets, comme c'est régulièrement le cas.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Sans revenir sur les débats que nous avons déjà eus sur le budget participatif, une ligne assez importante correspondant à un budget d'un million d'euros, et portant sur la rénovation énergétique exemplaire d'une école du 4^{ème} arrondissement apparaît. Je souhaitais savoir si l'école en question avait été choisie.

Par ailleurs, j'aurais voulu savoir si la végétalisation de la partie du boulevard Bourdon longeant le port de l'Arsenal aura lieu dans les prochains mois. Cette ligne de budget avait en effet été votée depuis longtemps. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le projet de rénovation énergétique exemplaire d'une école avait été porté, me semble-t-il, au sein du budget parisien dans plusieurs arrondissements. La décision sur l'école à rénover n'est pas encore prise : les services ont travaillé sur diverses hypothèses, lesquelles ont été discutées en comité de sélection, mais je ne crois pas que le choix soit encore arrêté. En tout état de cause, les possibilités offertes par le million alloué sont à l'étude : ce budget est à la fois conséquent et faible, dans la mesure où la rénovation énergétique totale d'une école requiert un montant plus important. Plusieurs écoles peuvent également en bénéficier, ceci fait partie des sujets encore à l'étude.

En ce qui concerne la trame verte Bourdon, il me semble que le sujet a été évoqué ici, et que le livret du budget participatif le mentionne : le projet a été reporté à la fin des travaux de Bastille, et ne verra donc pas le jour dans un futur immédiat. Il s'agit de ne pas entraîner de perturbations supplémentaires sur le boulevard Bourdon, qui fait toujours l'objet sur une de ses portions de la fin des travaux de Bastille, avec notamment le creusement effectué pour permettre la liaison avec le bassin de l'Arsenal. Il a été décidé pour cette raison de sursoir au déclenchement et de reporter les travaux de la trame verte, lesquels devraient pouvoir intervenir après l'été, d'ici six mois environ. Je ne dispose pas de la date précise.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose de passer aux projets de délibération qui eux seront votés. Nous débutons par une délibération portant sur les affaires culturelles. C'est la délégation de Karen TAÏEB, non pas à la Ville puisqu'il s'agit du patrimoine, mais au conseil du 4^{ème} arrondissement.

2019 DAC 86 — Subvention (11.595.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e).

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte en effet sur Théâtre de la Ville qui, comme vous le savez, subit des travaux de rénovation ; chose qui n'empêche pas son Directeur Emmanuel Demarcy-Mota de déployer une très belle programmation que ce soit à l'Espace Cardin ou au sein d'une vingtaine de lieux partenaires. La fréquentation moyenne est de 84% : le challenge est donc vraiment réussi. Nous avons déjà alloué avec d'autres délibérations des subventions de fonctionnement en 2019 : 11 400 000 euros en juin, 185 000 euros supplémentaires en octobre pour son action culturelle Art pour grandir et Temps d'activités périscolaires. Il s'agit aujourd'hui d'ajouter un complément de 10 000 euros qui correspond à une programmation 2019-2020, et à un spectacle qui va s'appeler Jungle book inspiré du Livre de la jungle, mis en scène par Robert Wilson. Les billets seront à un tarif très accessible pour le jeune public, notamment des billets à 10 euros pour les moins de 14 ans. Le spectacle sera programmé sur 31 représentations. L'objet de cette délibération est donc d'ajouter un complément de 10 000 euros à la subvention globale qui s'élève par conséquent à 11 595 000 euros. Je vous en remercie.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci Karen. Pour avoir assisté à la première de ce spectacle, je dois dire que c'était très réussi. Comme rappelé, le Théâtre de la Ville se déploie sur une vingtaine de lieux, ce qui est une performance remarquable, tout comme les taux de remplissage cités. En l'occurrence, la première a eu lieu le dimanche après-midi, au lendemain d'une nuit d'occupation dans le centre commercial de la place d'Italie qui accueille le Théâtre 13^{ème} Art. C'était une performance remarquable, Bob Wilson était à Paris à quelques heures de la libération du centre commercial. Belle performance.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Pouvez-vous nous en dire plus : j'imagine mal Baloo mis en scène par Bob Wilson.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il faudra y aller, je le conseille à tous. Il a sélectionné une troupe qui l'accompagne, et dont le nom m'échappe, mais qui s'occupe de toute la partie musicale. C'est une belle comédie musicale en réalité.

Intervention hors micro
Musique de CocoRosie.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Voilà, c'est la musique de CocoRosie qui l'avait accompagné sur d'autres spectacles. Je vous encourage à y aller.

Intervention hors micro
Un beau spectacle de fin d'année.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Tout à fait, pour les fêtes. Avec Un Américain à Paris, au Châtelet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAC 549 DJS — Subvention (8 000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4^e).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous passons au domaine de la jeunesse et des sports avec Evelyne ZARKA qui présente une délibération sur le Mémorial.

Evelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir à tous. Cette délibération relève à la fois de la DAC et de la DJS puisqu'elle concerne le public jeunesse. Il s'agit d'une subvention de 8 000 euros et d'un avenant à la convention avec le Mémorial de la Shoah. En mars 2019, le Mémorial a conduit une action de sensibilisation et de formation destinée aux enseignants et aux directeurs d'écoles du premier cycle de Paris, en partenariat avec le rectorat de Paris et la Ville de Paris. Les soixante-dix participants ont bénéficié d'une journée préparatoire incluant la visite de l'exposition permanente « Les singularités d'Auschwitz au Mémorial », puis du voyage à Auschwitz pour une visite du camp, et enfin d'une journée de restitution en présence d'une historienne. La subvention est proposée pour accompagner ce projet, lequel a touché des directeurs du tout-Paris ; en particulier dans le 4^{ème} arrondissement j'ai le souvenir que monsieur HATTU a participé à cette initiative sous la direction de madame PIEVIC, laquelle est devenue Inspectrice de l'Éducation nationale (IEN) au sein de la circonscription 1-2-4. C'est un beau projet qui sensibilise efficacement les directeurs, bien qu'ils n'en aient pas besoin dans la mesure où lorsqu'ils sont dans ce quartier, ils le sont déjà beaucoup, surtout monsieur HATTU ; néanmoins il s'agit d'un accompagnement supplémentaire intéressant fait avec l'Éducation nationale. Je vous demande de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAE 314 — Subvention (6 500 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2019 (4^e).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous changeons de sujet, et passons à l'attractivité et à l'emploi. Boniface N'CHO a la parole.

Boniface NCHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cette délibération concerne une subvention, pour une fois en avance, destinée à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2019. Elle s'élève à 6 00 euros. Je vous demande de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci, comme nous l'avons souvent évoqué ici, la Ville peut financer jusqu'à 33% du budget, en l'occurrence c'est ce tiers qui a été choisi pour soutenir les commerçants de l'Île Saint-

Louis, impactés à leur façon par l'incendie de Notre-Dame, c'est le maximum que nous puissions faire. Pacôme RUPIN en avait parlé lors de la dernière séance, je l'avais annoncé, ce sera confirmé dans l'hypothèse où vous le votez.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je voulais saluer cette décision. Il est vrai qu'habituellement les subventions arrivent très tard. Les commerçants ont besoin de signaux, et le fait de pouvoir donner la subvention avant les illuminations en est un. C'est une première dans le 4^{ème} arrondissement depuis que je suis élu, et je pense que c'est une chose qu'il faudra peut-être généraliser aux autres associations, et sur les années à venir.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Les commerçants ont besoin de signaux au sens propre : un travail est en train d'être fait sur la signalétique de l'île en partenariat avec ces associations, avec lesquelles nous entretenons de très bonnes relations et menons un très bon travail. Pour ces raisons, je vous demande d'approuver la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAE 334 — Activités commerciales sur l'emplacement du domaine public – 3 329 ,96 euros – conventions.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Boniface N'CHO garde la parole pour évoquer des sujets de même nature.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Toujours concernant la direction de l'attractivité et de l'emploi, cette délibération porte sur l'activité commerciale de la place de l'Hôtel de Ville. Chaque année sont mis en place un manège et un petit chalet alimentaire. L'opération est renouvelée cette année entre le 2 janvier et le 3 mars 2020. La convention vise une indemnité de 3 329,96 euros. Je vous demande de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour le manège.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Une remarque brève : il est rare que nous ayons des délibérations portant sur les activités ayant lieu devant l'Hôtel de Ville. Ces décisions sont généralement prises directement par ce dernier. Je souhaitais donc en connaître la raison, et la place occupée par ce dispositif. Il est inhabituel que l'occupation de la place soit aussi longue, deux mois en l'occurrence. Ceci est-il en lien avec un événement nouveau ou particulier ?

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Il n'y a rien de nouveau ou de particulier, cette petite activité a lieu tous les ans, elle occupe 9 m² s'agissant du manège.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

13 m² sont destinés au stand alimentaire. Battons-nous pour avoir toutes les délibérations de l'Hôtel de Ville.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération revient régulièrement, elle vise le manège habituel que tout le monde connaît. Pas plus tard qu'au dernier conseil d'arrondissement, nous avons déjà voté une occupation commerciale du même parvis de l'Hôtel de Ville. Il n'y a donc rien d'inhabituel, il s'agissait des chalets du village de Noël, lesquels seront installés du 13 décembre 2019 au 1^{er} janvier 2020, juste avant le manège concerné par la présente délibération.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je me permettais de faire cette remarque car énormément d'activités ont lieu sur le parvis. Certains habitants souhaitent qu'il puisse être libéré de celles-ci. Parfois les délibérations nous sont soumises, parfois non. Cela ne nous permet pas d'avoir une vision globale des activités qui se déroulent sur le parvis. Nous pouvons néanmoins nous féliciter d'être consulté cette fois-ci.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Un projet de grande forêt a été annoncé publiquement avant l'été pour le parvis, ce qui devrait logiquement mettre fin à un certain nombre d'autres activités : lorsque la forêt y sera installée, il sera difficile...

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je me souviens de cette annonce faite pendant un conseil de Paris au cours duquel des conseillers s'étaient plaints de ne pas avoir voté à ce sujet. Vous voulez donc dire que cette forêt urbaine sera mise en place assez rapidement ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ce projet annoncé par la Maire de Paris pendant le Conseil fera certainement l'objet d'autres délibérations.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Où se feront alors toutes les manifestations habituelles du parvis ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il faudra trouver d'autres endroits. Je propose d'en débattre le moment venu.

Intervention hors micro d'une élue (Karen TAÏEB) et de deux élus (Vincent ROGER et Pacôme RUPIN)

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un projet qui a fait l'objet d'une annonce publique, comme je le rappelais à la mémoire des membres du conseil du 4^{ème} arrondissement. Je vous propose de voter sur cette délibération, laquelle ne porte que sur 9 m² s'agissant du manège et 13 m² pour la petite cabane.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DAE 379 — Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose de passer à la délibération suivante, présentée par Boniface N'CHO, elle porte sur les kiosques.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Je vous rassure : c'est la dernière fois que je parlerai des kiosquiers. En effet, ils ont fait l'objet de délibérations lors de trois ou quatre conseils, kiosquier par kiosquier, au titre d'indemnités dues en raison de travaux de transformation. En l'espèce, il ne reste que deux conseils avant la fin de la mandature, il vous est donc proposé de voter une enveloppe globale de 200 000 euros afin de pouvoir traiter au cas par cas, et de manière plus efficiente le dossier des kiosquiers, et que ce sujet ne revienne pas délibération après délibération. Le nombre de conseil risque en effet d'être insuffisant pour indemniser tous les kiosquiers. Dans un souci de simplification, il est proposé de voter 200 000 euros afin d'indemniser les kiosquiers concernés dans le 4^{ème} arrondissement : ceux de la place Edmond Michelet, et du 68 rue de Rivoli.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il reste peu de conseil dans cette mandature : un après celui-ci, nous n'aurons donc pas le plaisir de voter à chaque conseil d'arrondissement les indemnités régulièrement en fonction des situations, et les kiosquiers pourraient en pâtir. Le vote de cette enveloppe permettra de libérer les fonds au fur et à mesure des besoins des kiosquiers, sans que ces derniers ne se trouvent impactés par la fréquence plus rare des conseils dans les prochains mois.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je réitère mon inquiétude quant à l'activité des kiosquiers : conseil après conseil, nous votons des enveloppes d'indemnités de plus en plus importantes. Ces dernières ne sont pas uniquement liées à l'activité des kiosquiers, mais aussi à des fermetures pour travaux ; je trouve d'ailleurs que les nouveaux modèles de kiosque ont leur avantage, néanmoins une réflexion profonde et importante devra porter sur l'avenir des kiosques au sein du 4^{ème} arrondissement.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

L'enveloppe n'est pas de plus en plus importante : elle est calculée selon un indice permettant d'obtenir une projection aboutissant au chiffre de 200 000 euros.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que nous votions cette délibération, en anticipation donc.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DASCO 114 — Caisse des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous revenons aux affaires scolaires. Evelyne ZARKA prend la parole concernant le projet de règlement de la caisse des écoles.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je vais essayer de faire simple : comme vous le savez, les caisses des écoles sont des établissements autonomes régis par des règlements intérieurs qui, jusqu'à présent à Paris, diffèrent un peu les uns des autres. Il s'agit ici de les harmoniser afin que le traitement des usagers soit égalitaire. De bonnes pratiques ont été mises en évidence afin d'améliorer le règlement intérieur appelé à s'appliquer à toutes les caisses des écoles. La DASCO a mis sur pied un groupe de travail afin d'établir un cadre juridique sécurisé à destination des caisses des écoles, au regard notamment de la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui a soulevé plusieurs interrogations. Le règlement intérieur unifié ici proposé est le fruit de ce travail : il donne un cadre juridique sécurisant, et des dispositions communes sur l'inscription, la tarification, les absences déductibles, la facturation, ou le paiement qui relèvent des orientations stratégiques que la Ville de Paris entend donner à l'ensemble des caisses des écoles. La délibération présentée est le fruit d'un travail de concertation et de collaboration. Chaque caisse des écoles dispose de son propre règlement intérieur du service de la restauration scolaire qui fait l'objet d'un vote par son assemblée délibérante. Or, la mise en œuvre du RGPD en mai 2018 a soulevé des interrogations de plusieurs caisses des écoles quant à la sécurité juridique de leurs règlements intérieurs, des bulletins d'inscription, de tarification et des notifications de tranches tarifaires qui en résultent. Par ailleurs, des saisines d'usagers auprès du Médiateur de la Ville de Paris ont fait état de différences de traitement des usagers entre les caisses des écoles des arrondissements parisiens, qui ne peuvent trouver de justification dans des différences de situations entre territoires. À l'issue des travaux du groupe de travail, un projet de règlement intérieur type, harmonisé, a été présenté au comité de pilotage de la restauration scolaire, composé des 20 Maires d'arrondissement, Président(e)s des caisses des écoles, le 6 novembre 2019. Chaque comité de gestion ou conseil d'administration seront amenés à se prononcer librement sur l'adoption des dispositions de ce règlement intérieur type harmonisé, à l'exception des dispositions communes en matière d'inscription, tarification, facturation, absences déductibles et paiement qui correspondent aux grandes orientations stratégiques que la Ville de Paris est compétente pour fixer elle-même.

Pour rappel, parmi les 20 Caisses des écoles : 13 travaillent avec un marché multifournisseur, achetant, par voie de marché divisé en lots les denrées nécessaires aux repas qu'elles confectionnent ; 3 travaillent avec un fournisseur unique ; 3 fonctionnent en achat de repas ; 1 fonctionne en délégation de service public. Ces 20 caisses des écoles produisent chaque année 22 millions de repas. 100 % des Caisses des écoles ont introduit au moins une composante bio ou labellisée par semaine, 72 % au moins une par jour. Pour compenser le surcoût lié à l'alimentation durable, de nombreuses caisses des écoles ont travaillé sur la réduction du gaspillage alimentaire, l'optimisation des conditionnements et de la logistique. La grille de facturation est la même pour tous les arrondissements parisiens. Je vous demande donc de voter cette délibération afin que le règlement intérieur de ces caisses des écoles puisse être le plus harmonieux possible, et correspondre aux besoins des usagers.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Il s'agissait surtout de mettre à jour les règlements par rapport au RGPD, et de trouver des dispositions générales protectrices. Par ailleurs, ceux qui sont ici membres du comité de gestion de la caisse des écoles auront l'occasion de voter le règlement lors d'une prochaine séance. Néanmoins, il appartient au conseil d'arrondissement de voter cette première délibération.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Membre du comité de gestion, j'ai lu ce règlement intérieur. Je me pose une question quant au paiement : rien n'est indiqué dans ce règlement concernant les parents ne payant pas ou payant avec des années de retard. Je ne parle pas ici des parents en difficultés, mais de ceux ayant des phobies administratives malgré le fait qu'ils aient les moyens de payer. Par ailleurs pour ces parents ne payant pas durant plusieurs années, les inscriptions sont-elles reprises ? Je n'ai rien vu concernant ces points dans le règlement, et il me semble qu'ils doivent être envisagés dès maintenant : nous sommes en train de voter un règlement, et il y a là des questions essentielles en matière de gestion.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Au sein du comité de gestion, des aménagements du règlement intérieur pourront être faits concernant son fonctionnement. Pour le moment, nous traitons du règlement intérieur type qui a trait au fonctionnement de toutes les caisses des écoles parisiennes. Je pense que des propositions peuvent être faites afin d'affiner le règlement. En tout état de cause, les personnes alertées de multiples fois pour non-paiement sont signalées au Trésor Public, lequel peut considérer après plusieurs années que les poursuites sont inutiles et sont abandonnées. Le Trésor Public est compétent à ce sujet, et non les caisses des écoles. Concernant le fait de revenir sur les inscriptions des personnes non solvables...

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Les personnes n'étant pas à jour.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Concernant les personnes n'étant pas à jour de paiement, le sujet a été mentionné en conseil de gestion : des alertes leur seront envoyées de manière plus dissuasives. Ce point reviendra dans le règlement du comité de gestion, et je pense que cela pourra être fait.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ces sujets ont effectivement été évoqués en comité de gestion. La mise en place des paiements automatiques a réduit significativement le taux d'impayés, lesquels sont en effet gérés par le Trésor Public.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération vise à garantir l'égalité de traitement des usagers. Je la voterai. Néanmoins, je tiens à signaler une nouvelle fois que cette égalité n'existe pas : nous votons tous les ans des rallonges à notre propre caisse des écoles pour compenser le prix du repas, lequel est assez élevé dans notre arrondissement. De facto, l'égalité de traitement des élèves dans les vingt arrondissements de Paris n'est pas réelle : tous les élèves ne mangent pas le même repas selon qu'ils soient dans le 19^{ème} ou dans le 4^{ème} arrondissement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Si, la qualité fait partie de l'égalité de traitement des usagers.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

J'ai assisté aux conseils d'administration du collège et lycée Charlemagne qui traitait du budget. Une motion y a été votée à l'unanimité des deux conseils ; elle demandait des explications à la Région : les mêmes tarifs que ceux de nos écoles primaires sont pratiqués par le collège-lycée, allant de 13 centimes à 7 euros selon le quotient familial, or la Région estime que le prix de revient d'un repas ne doit pas excéder 3 euros, et demande donc à ce que lui soient reversées les sommes allant au-delà. Sur les 7 euros versés par les familles, 4 euros sont donc destinés à la Région. Cette motion, qui concerne en réalité toutes les cités scolaires parisiennes, mentionne que ces derniers n'ont pas été consultés sur le reversement des sommes perçues au-delà des 3 euros en question. Autrefois une subvention aidant à servir des repas bio dans les cantines scolaires des lycées et des collèges existait, elle a été supprimée, et seulement en partie compensée par un pourcentage supplémentaire reversé. Je profite de cette délibération pour signaler cette situation étonnante, et quelque peu scandaleuse.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

S'agissant de la Région, je me permets d'intervenir. Madame FAUGERON, cette intervention va susciter au prochain conseil la même réaction que celle ayant eu lieu en début de séance, à savoir un démenti assez sévère. Je vous préviens à l'avance afin d'éviter les surprises. J'ai un peu surpris monsieur le Maire précédemment et j'en suis désolé. Demain matin à la première heure je vais appeler le proviseur du lycée Charlemagne, je n'ai pas pu participer à son conseil d'administration, je le regrette vivement, j'y suis assez souvent comme vous le savez. Au regard de ce que fait la Région pour permettre à ce lycée de disposer de plus de personnel à la cantine, et pour finir après trente ans d'attente la rénovation de la bibliothèque des jésuites de Charlemagne, je tiens à vous dire Madame que vous êtes dans l'erreur totale. Le fait que la Région reprenne 4 euros relève du délire. Je regrette de ne pas avoir participé à ce conseil d'administration, mais vous assure que demain matin à la première heure je vais appeler le proviseur du lycée.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose de ne pas s'appesantir sur le sujet : aucun d'entre nous ne le connaît, je ne suis d'ailleurs pas certain d'avoir tout compris. Le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu pour amener de nouveaux sujets au débat. Ce sujet ne concerne pas du tout la délibération sur le règlement intérieur de la caisse des écoles, laquelle ne gère pas les repas au collège. Je propose de répondre lors du prochain conseil, comme le veut la tradition quand une question est posée sans figurer dans l'ordre du jour. Evelyne ZARKA souhaite intervenir, je reviendrai sur le prix de revient des repas.

Evelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

L'égalité de traitement des usagers quant aux plats servis à la cantine ne consiste pas à fournir un repas identique, mais de même qualité, et à faire en sorte que toutes les caisses des écoles aient les mêmes moyens d'approche, de fabrication et de fourniture des repas. Nous sommes en présence d'une démarche très vertueuse de la Ville en vue d'accompagner toutes les caisses des écoles concernant l'introduction du bio, le traitement des marchés et leur regroupement afin de faire des économies d'échelle, le traitement des plastiques et des emballages. Beaucoup de pistes seront mentionnées dans la prochaine

délibération DASCO. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'inégalités des usagers concernant la qualité des repas. Les cuisinières sont certes plus ou moins talentueuses : au sein du 4^{ème} arrondissement, avec le même repas, la même recette et la même fiche technique, des différences d'appréciation peuvent apparaître. L'égalité réside dans la qualité des produits, dans l'équilibre des repas, et dans les conditions d'encadrement. C'est là le souci de la Ville.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

L'égalité ou le coût de revient sont des sujets récurrents. Je le redis à chaque fois : nous sommes en liaison chaude dans le 4^{ème} arrondissement, ce qui n'est pas le cas des autres arrondissements du centre. Néanmoins, en raison des économies sur les commandes, sur les logiciels, ou sur le recouvrement, le coût de revient du repas est très proche de ceux pratiqués ailleurs : 7,75 euros dans le 4^{ème} arrondissement contre 7,39 euros dans le 3^{ème} arrondissement. Cette différence d'à peine 25 centimes ne justifie pas de parler d'inégalités de traitement des usagers. En tout état de cause, comme réaffirmé je crois par les parents à la caisse des écoles, il existe un attachement fort à la liaison chaude. Ce mode de production des repas survivra d'ailleurs à la fusion des caisses des écoles, laquelle est prévue fin 2020. La caisse unique des écoles maintiendra des modes de production différents. Une directrice commune gérant ces modes de production est déjà en fonction, et tout se passe très bien ; encore une fois le coût de revient est très proche dans les deux caisses. Je ne pense donc pas qu'on puisse parler d'inégalités ou d'enfants favorisés, bien que ceux du 4^{ème} arrondissement le soient du fait de la liaison chaude. Je vous propose de voter cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DASCO 127 — Caisse des écoles (4^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (1 306 883 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous continuons à parler de la caisse des écoles : la prochaine délibération porte sur sa convention.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Depuis quelques années, les caisses des écoles parisiennes fonctionnent au sein d'une convention d'objectifs, et d'un dialogue de gestion ayant lieu tous les ans afin d'ajuster la subvention de la Ville au plus près des besoins. La caisse des écoles du 4^{ème} arrondissement a mené cette discussion budgétaire, aboutissant à un accord sur la somme de 1 306 883 euros nécessaire au bon fonctionnement de la caisse des écoles. Cette subvention est en légère baisse par rapport à l'année dernière : moins de repas sont servis en raison d'une baisse du nombre d'enfants. D'importantes économies ont été réalisées grâce à des regroupements de commandes avec les arrondissements voisins.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le sujet a été évoqué dans la précédente délibération. Sans entrer dans les détails, il existe un avenant : chaque année dans le cadre de la discussion budgétaire, des objectifs sont

fixés. Nous les avons tous atteints cette année. Ils vont donc être légèrement augmentés. Je vous les rappelle : nous sommes à 60% de repas bio cette année pour un objectif de 58%, ce dernier était de 52% en 2017. Sans revenir sur l'ensemble des points, je souhaitais répondre sur un élément évoqué : nous ne négocions pas chaque année des rallonges exceptionnelles. La négociation est certes pluriannuelle, mais la directrice a annoncé lors du dernier comité de gestion que la caisse des écoles est cette année en sous-exécution de son déficit, lequel est bien inférieur à ce qui était prévu. Je ne peux donc pas laisser dire que la caisse des écoles est mal gérée, ou que nous négocions des rajouts chaque année.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je n'ai jamais dit cela. Vous mettez des mots dans ma bouche qui n'ont pas été prononcés. Nous sommes très heureux que les enfants de l'arrondissement mangent des repas de grande qualité, j'estime néanmoins depuis le début de mon mandat que tous les enfants devraient bénéficier de la même qualité à Paris, or ce n'est pas le cas, il y a donc inégalité de traitement des enfants parisiens entre les arrondissements. Ceux issus d'autres arrondissements ne mangent pas de repas à 7,75 euros ou des repas bio, et ne bénéficient pas de la même qualité. Je suis toujours surprise de constater cette différence entre les arrondissements.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Chacun s'occupera de l'arrondissement qui le concerne, nous nous occupons ici du 4^eme. Je vous propose de voter cette délibération. Elle est adoptée. Qui s'abstient ? Il y a une abstention. Elle est donc adoptée à l'unanimité moins une abstention. Un pouvoir est donné par Karen TAÏEB.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour :

Ariel WEIL, Boris JAMET-FOURNIER, Karen TAÏEB (Parti socialiste et apparentés), Christophe Girard, Marianne de CHAMBRUN (La Gauche en Mouvement), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche), Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts), Vincent ROGER (Les Républicains Indépendants), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants).

1 abstention :

Anne LEBRETON (Groupe Démocrates et Progressistes).

2019 DCPA 22 — Rénovation partielle du Pavillon de l'Arsenal (Ordre du jour complémentaire).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous changeons complètement de sujet pour nous intéresser au Pavillon de l'Arsenal. Boris JAMET-FOURNIER présente la délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit de la délibération figurant dans mon ordre du jour. Comme je peux modifier ce dernier, je propose de le suivre.

Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération concerne la rénovation du Pavillon de l’Arsenal, situé au 21 Boulevard MORLAND dans le 4^e arrondissement, face au jardin Teilhard de Chardin que nous avons le plaisir d’avoir depuis quelques mois. Il s’agit d’un endroit magique pour les habitantes et les habitants de cet arrondissement, et plus largement pour le tout Paris puisqu’il nous permet de bénéficier d’expositions, de différents dispositifs pédagogiques, de conférences, de débats et de manifestations portant sur la culture architecturale et urbaine de Paris, mais aussi sur la Métropole Parisienne, dont nous connaissons tous la richesse. Les dernières expositions que j’ai eu l’occasion d’aller voir au Pavillon de l’Arsenal affirmaient fortement cette dimension métropolitaine tout à fait intéressante. Malheureusement le bâtiment du Pavillon de l’Arsenal pose certains problèmes : tous ses espaces d’exposition ne sont pas accessibles à l’ensemble du public (compte tenu de sa vocation pédagogique, ceci est à regretter), et le bâtiment est très énergivore, il y fait très froid l’hiver et trop chaud l’été. Ceci peut arriver dans d’autres bâtiments de notre arrondissement, comme on peut s’en rendre compte ce soir. Ceci dit, il existe pour le Pavillon de l’Arsenal un paradoxe en ce qu’il est dédié à l’architecture et à l’urbanisme. L’équipe du Pavillon de l’Arsenal a donc choisi de réagir en faisant œuvre de pédagogie afin de résoudre ces problèmes. L’idée est d’améliorer les performances énergétiques du Pavillon, et d’améliorer la qualité d’accueil des publics à travers notamment la mise en accessibilité du bâtiment. La procédure de dialogue compétitif est la plus à même de répondre à ces défis : il s’agit de problèmes complexes, et un dialogue étendu dans le temps permet de mieux les envisager, il sera mené avec différents prestataires. Le calendrier de l’opération prévoit donc : la désignation d’un maître d’œuvre au premier trimestre de l’année prochaine, la mise en place d’études courant 2020 jusqu’au printemps 2021, le début des travaux à l’automne 2021. Par souci de transparence, un bilan annuel sera présenté au conseil de Paris ainsi qu’aux conseils d’arrondissement du secteur Paris-Centre. Je vous demande d’approuver le principe de la réalisation de cette opération et du dépôt de toutes les autorisations administratives qui permettront à celle-ci d’avoir lieu dans les meilleures conditions.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Peut-être aura-t-on un jour au budget participatif une rénovation exemplaire d’un bâtiment de mairie. Ceci a un coût très élevé, et nous restons donc dans le froid, merci pour votre courage et pour votre endurance.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

2019 DEVE 191 — Mise en œuvre du dispositif et subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Les saisons se succèdent, après les bulbes qui doivent être plantés en ce moment, nous passons aux graines qui pourront être mises en terre à partir du printemps. Depuis deux ans, la Ville distribue les surplus du centre de production horticole. Cette distribution est accessible à tous. Le 17 novembre dernier, les habitants sont venus chercher des bulbes de tulipes et de gloires des neiges. A partir de février 2020, seront distribuées des graines de plantes aromatiques (persil frisé et coriandre), mais également de plantes potagères, (tomates cerisettes Lylia, radis en mélange, et courgettes de Nice), ainsi que de fleurs

(bleuets, pavot de Californie, et souci officinal). La date exacte de cette distribution n'est pas encore fixée.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France
C'est la fête !

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

C'est la fête totale, surtout pour les abeilles : les plantes retenues sont en effet mellifères, elles permettent à la fois aux abeilles domestiques comme celles que nous avons sur le toit de la mairie, mais aussi aux abeilles sauvages de pouvoir faire leur miel. Il s'agit selon moi de quelque chose de très important qui participe aussi à la biodiversité : plusieurs fleurs et types de plantes sont choisies. Rien que pour le miel, ceci a son importance : le miel d'acacia n'a pas le même goût que celui de châtaignier. Notre goût et notre cadre de vie s'en trouvent donc améliorés, mais également notre futur : la qualité de l'air et de la terre est aussi impactée. Par ailleurs, ces initiatives contribuent à construire une ville résiliente. Il convient de cultiver de plus en plus, partout, à tous les étages dans la ville. Je vous invite à participer à partir de février 2020 à cette distribution qui est un grand moment pour les Parisiens : ils y viennent avec des cageots, des remorques sur les vélos afin de pouvoir planter partout autour de chez eux.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je crois que beaucoup de Parisiens, heureusement, n'attendent pas les distributions de la mairie pour végétaliser leurs balcons ou un endroit prévu à cet effet dans leur rue, et qu'ils prennent en charge ces plantations. Je suis toujours frappé par cette délibération parce qu'énormément de décisions budgétaires sont prises sans faire l'objet précisément de délibération ; j'ai le sentiment qu'il s'agit d'une opération de communication. Je voterai cette délibération sympathique ; néanmoins, au regard des enjeux à venir et de la nécessaire désartificialisation des sols, laquelle devra se faire de manière structurée, je préférerais voter des délibérations en conseil d'arrondissement qui parlent de sujets plus profonds et plus conséquents en matière de végétalisation avec des budgets plus importants. La Ville devrait, non pas distribuer des graines aux habitants, mais bien investir dans la transformation de notre agglomération pour la rendre beaucoup plus verte, et qu'il y ait beaucoup plus de végétaux. Je suis conscient que ce genre d'opération peut s'inscrire dans une stratégie de sensibilisation, mais quel intérêt y a-t-il à examiner la délibération sur ces distributions très régulièrement, une fois par trimestre ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Non, deux fois par an.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Très bien, deux fois par an. Je préférerais examiner des délibérations sur la végétalisation par exemple du boulevard Bourdon.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Comme d'habitude je voterai avec enthousiasme cette délibération. J'ai vu beaucoup de délibérations être l'objet de doutes au fur et à mesure des années, et on a vu au contraire se développer dans Paris la végétalisation des pieds d'arbres, et l'habitude prise par certains habitants de s'y retrouver, créant donc en plus d'un espace végétal un lien social au cœur de

la Ville. Je partage la position de mon collègue Pacôme RUPIN : il faut en effet investir davantage sur des projets de plus grande ampleur ; néanmoins je pense que les petites initiatives à vocation éducatives ont aussi leur importance. Je me souviens de projet ayant trait au cheminement des insectes qui ont été beaucoup moqués, et qui font désormais partie intégrante d'une conscience collective. Je voterai cette délibération avec grand plaisir.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Vous avez raison Monsieur RUPIN, dans les investissements qui nous ont été présentés tout à l'heure, 80 000 euros étaient destinés à la DEVE, et 525 000 euros à la DVD. Des choix sont donc opérés. La communication est très importante, le rapport du Muséum d'Histoire naturelle insiste d'ailleurs sur cet aspect. Elle permet à tous de s'emparer du sujet, et faisait partie des 7 pistes d'action retenue par le Muséum pour changer les choses.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Les marronniers existent en matière de délibération, ou de commentaires. Ils sont toujours les mêmes. A chaque fois que nous votons sur les bulbes ou les graines, il est dit qu'il faudrait faire davantage. Ce n'est pas dit lorsque l'on vote pour les 20 000 arbres de la mandature, les 100 hectares de murs ou toits végétalisés, les 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, le développement de l'agriculture urbaine, ou la création des jardins, sujets qui ont tous fait l'objet de délibérations. S'il vous plaît, quand est évoqué le sujet des graines ou des bulbes, évitons de rappeler l'ensemble des délibérations ou des budgets. Si à chaque fois qu'étaient évoqués les investissements d'intérêts localisés, on revenait sur les plans d'investissement de la mandature ou sur les états spéciaux de l'arrondissement, les conseils d'arrondissement n'en finiraient plus. Il est de bon ton de dire que ceci ne fait pas une politique, mais c'est bien l'ensemble des délibérations qui fait une politique. Or, les bulbes et les graines sont des sujets différents faisant donc l'objet de délibérations différentes à des saisons différentes. Elles reviennent certes chaque année à la même date, mais non pas deux ou trois fois par an comme suggéré précédemment.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DJS 248 — Attribution de la dénomination Saint-Merri Marie Marvingt à la piscine située 16, rue du Renard (4^e).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération porte sur l'attribution de la dénomination Saint-Merri Marie Marvingt à la piscine située rue du Renard ; piscine que vous connaissez – je vois des usagers dans la salle –, et qui fait partie de la rénovation du complexe Saint-Merri. La piscine a représenté la partie la plus coûteuse de cette rénovation. Beaucoup de conseils en ont traité. Pour rappel, nous avons procédé à une inauguration, puis à une votation en ligne, et formuler un vœu déposé par la majorité comme le prescrit la procédure. Il s'agit d'un des cas où le vœu est performatif. Pour dénommer une place ou un lieu le vœu est nécessaire, il doit être voté en au conseil de Paris ; pour ce faire, il est généralement voté dans l'arrondissement concerné, ce qui a été le cas. Suite au vœu, la commission de dénomination des voies, des places et des espaces verts a entériné la décision des habitants votée par le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris. Désormais l'attribution de la dénomination fait l'objet d'une délibération. Je reconnais que le processus est un peu fastidieux, mais le vote a été obtenu le 21 octobre 2019, et celui du 2 décembre qui intervient donc avant la fin de l'année, va

nous permettre d'apposer la plaque portant ce nouveau nom. Six noms de nageuses avaient été proposés aux habitants. Ils ont voté à 63% pour celui de Marie Marvingt, héroïne de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale. Résistante française et pionnière de l'aviation, elle fut inventrice, sportive, alpiniste, infirmière et journaliste. Je retiens qu'elle fut aussi la première à compléter la traversée de Paris à la nage sur 12 km, en plus d'avoir fait le Tour de France et pratiqué l'alpinisme. Il s'agit d'une belle dénomination pour cette piscine. Je vous propose de voter la dernière délibération en principe sur cette future piscine Saint-Merri Marie Marvingt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 DLH 392 — Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 4^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous passons à la dernière délibération de la soirée, c'est Evelyne ZARKA qui la présente.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'une subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 4^{ème} arrondissement et géré par des bailleurs sociaux. Le dispositif « Réparer et Embellir » vise à améliorer la qualité de vie dans de nombreux immeubles. Il permet d'accorder à RATP HABITAT et à Elogie-SIEMP pour la réalisation de travaux d'embellissement et de rénovation une subvention totale maximum 328 351 euros.

Les types de travaux financés comprennent notamment : l'amélioration ou la mise en sécurité des parties communes (réfection de l'éclairage, changements de revêtement des sols, peinture de la cage d'escalier, sécurisation des halls, remplacement des boîtes aux lettres) ; la création ou l'amélioration des locaux collectifs de tri ou de rangement des vélos et des poussettes ; l'aménagement ou l'embellissement des espaces verts extérieurs.

S'agissant de la localisation des immeubles dans le 4^{ème} arrondissement, sont concernés : les 21 bis et 23 boulevard Bourdon pour RATP HABITAT (contrôles d'accès) ; pour Elogie-SIEMP, les 2 rue des Hospitalières Saint-Gervais et 46 rue des Rosiers (amélioration de la protection incendie, remplacement des portes palières et communs par des portes coupe-feu, création de désenfumage), les 58 rue de l'Hôtel de Ville (réfection de la porte cochère), 38 boulevard Henri IV (peinture de la cage d'escalier), 34 boulevard Sébastopol (remise en état des cages d'escalier).

Je vous demande de voter cette subvention dans le cadre du dispositif « Réparer et Embellir » à destination des deux bailleurs mentionnés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La délibération 2019 DCPA 22 a déjà été examinée. L'ordre suivi a été différent. Nous passons aux vœux qui seront tous présentés par Corine FAUGERON, mais qui auront une version légèrement différente de celle saisie puisque nous les avons discutés, et qu'ils font l'objet d'une présentation au titre de la majorité.

VŒUX

V0420190022 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, pour l'expérimentation d'une onde verte sur la piste cyclable Saint-Antoine.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ce vœu demande une étude relative à la révision du plan de circulation.

Attendu qu'à vélo, la seule énergie consommée est celle de l'utilisateur, qu'il n'y a pas un gramme de carburant dépensé et aucun polluant émis.

Attendu que ce mode de transport est idéal pour se maintenir en forme et en bonne santé ;

Considérant que développer les modes actifs sur le territoire est élémentaire.

Considérant que l'usage du vélo est en voie de généralisation et qu'il est admis que ce sera le mode de déplacement de demain.

Considérant que pour un cycliste c'est le démarrage qui demande le plus gros effort.

Considérant que les signalisations autorisant les vélos à ne pas respecter les feux soit pour tourner à droite, soit pour aller tout droit ne sont pas bien visibles.

Considérant le nombre important de plaintes contre les vélos qui ne marquent pas l'arrêt au feu rouge.

Le conseil d'arrondissement du 4^e demande que, pour apaiser la Ville à l'instar de ce qui a été fait autrefois pour faciliter la circulation des voitures avec les ondes vertes, le plan de circulation soit entièrement revu en s'adaptant à la vitesse moyenne des vélos ce qui aura pour conséquence le respect des feux tricolores par les cyclistes ; et qu'une expérimentation soit engagée sur le réseau express vélo rue de Rivoli.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je ne voterai pas ce vœu en l'état : je rejoins évidemment les attendus prescrivant de tout faire pour développer l'usage du vélo à Paris, des décisions ont été prises et des investissements engagés en ce sens ; néanmoins j'aimerais connaître la vitesse moyenne des vélos prise en compte pour la coordination des feux au sein d'un plan de circulation par rapport aux autres modes de transport.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

18,5 km/h.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Ce qui ne paraît pas souhaitable, et que je critique dans la politique mise en place au cours des dernières années en matière de mobilité, c'est la mise en concurrence des moyens de déplacement. Nous l'avons vu avec les investissements liés aux pistes cyclables dans le 4^{ème} arrondissement par rapport à l'impact négatif sur la régularité des bus. Il faut que les pistes cyclables permettent aux vélos de pouvoir circuler en toute sécurité, dans ce cas elles n'ont pas à être soumises à la même limitation de vitesse que les autres modes de déplacements. Par ailleurs, et le cas s'est déjà présenté par rapport à la possibilité donnée aux vélos de pouvoir tourner à droite sans respecter les feux, force est de constater que nous nous adaptons aux incivilités plutôt que de les combattre. Ceci ne me paraît pas positif. Oui, les vélos doivent respecter le Code de la route, comme partout en France, et Paris n'a pas à faire figure d'exception. En effet, il existe un sentiment de danger chez beaucoup de piétons, surtout lorsqu'ils traversent : les pistes cyclables ont renforcé à ce sentiment, modifié les habitudes, et obligé à regarder dans les deux sens. Certes, les piétons doivent s'adapter, néanmoins, une vigilance extrême s'impose vis-à-vis des cyclistes, tout comme par rapport aux incivilités des scooters, ou des piétons d'ailleurs qui peuvent traverser n'importe où parfois.

Le signal à donner selon moi doit s'orienter sur la lutte contre les incivilités et sur le respect du Code de la route, plutôt que de s'adapter au fait que les vélos grillent les feux rouges. Cela ne me paraît pas responsable.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Comme je l'ai dit lors de la réunion de préparation du conseil d'arrondissement, je voterai ce vœu, pour deux raisons. Contrairement à ma collègue d'Europe Écologie les Verts, je ne suis pas favorable au fait que le plan de circulation soit entièrement revu, mais il est absolument nécessaire de le faire s'agissant de la portion qui traverse le 4^{ème} arrondissement : nous sommes obligés de nous arrêter en vélo tous les 50 mètres, il est donc impossible de circuler sur cette portion sans être tenté de brûler les feux rouges. Si l'on veut vraiment respecter le Code de la route, on va très lentement. Il est essentiel qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'établir ce Code de la rue : nous avons en effet besoin de rétablir la hiérarchie des déplacements, laquelle veut que les piétons aient toujours priorité sur les vélos, les transports en commun sur les vélos, et les vélos sur les voitures. Nous avons besoin de travailler sur ce Code de la rue, à l'instar d'autres pays. Il est envisageable que dans une ville où les vélos ne roulent pas vite, il soit possible de mettre pied à terre et pousser son vélo en traversant certains passages pour piétons qui ne soient pas des intersections. Le strict respect de la priorité des piétons sur les vélos doit alors être appliqué. Je suis d'accord avec collègue d'Europe Écologie les Verts : si nous travaillions sur un Code de la rue différent dans les grandes villes du Code de la route, nous pourrions instituer de nouvelles pratiques. Nous sommes toutes les deux cyclistes, peut-être plus que d'autres dans ce conseil municipal, et nous savons que si l'on met le pied à terre et que le vélo est poussé à certains moments, nous devrions pouvoir adapter certains points du Code la route, comme c'est le cas dans plusieurs pays, et disposer d'un Code la rue pour les villes. Je voterai cette délibération : il s'agit d'un sujet important, et il convient de continuer à travailler sur cette hiérarchie des déplacements, laquelle doit bénéficier en priorité aux piétons.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Je félicite Madame FAUGERON. Je note en effet une évolution intéressante : après vingt ans de mandature, elle reconnaît qu'il serait peut-être bon que les cyclistes respectent le Code de la route dans Paris. Je suis d'accord avec vous, je trouve insupportable ce qui se passe dans les rues de Paris : tous les jours, en bas de chez moi, je vois des cyclistes ne jamais s'arrêter au feu. D'ailleurs, j'ai félicité l'autre jour une dame qui l'avait fait, en lui disant « Bravo madame, vous êtes assez extraordinaire : cela n'arrive qu'une fois sur dix ou vingt ! ». Nous pourrions d'ailleurs faire des statistiques. Je vous assure monsieur le Maire que ce serait très intéressant quant au manque de respect fondamental du cycliste qui se considère tout permis parce qu'il est par nature sympathique et écologiste bien évidemment : lui ne fait pas de mal à la ville. Par ailleurs, je suis assez d'accord avec madame LEBRETON sur le fait que la priorité absolue revient au piéton. Ceci devrait faire consensus, et il existe toute une réflexion d'ensemble à avoir sur le partage de l'espace public. Aujourd'hui, les trottoirs et les rues de Paris deviennent très difficiles à pratiquer pour un piéton, pour peu qu'il soit en situation de mobilité réduite. Néanmoins, pour être très clair avec vous, ce vœu est trop intelligent pour moi. C'est-à-dire que je ne comprends pas comment vous entendez arriver à vos fins. Dans l'absolu, je suis d'accord avec vous : les cyclistes doivent s'arrêter aux feux rouges. Mais je ne vois pas comment il est possible de changer l'intégralité du plan de circulation pour ce faire. Je suis prêt à comprendre et à apprendre, néanmoins...

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est l'objet du vœu. Vous dites : pour que les cyclistes respectent les feux tricolores, il est demandé que « le plan de circulation soit entièrement revu ».
Je ne comprends pas comment on arrive à cette fin.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose de l'expliquer.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Merci, si vous pouvez faire acte de pédagogie à mon égard, j'y serais sensible.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le professeur que je suis depuis de nombreuses années va tenter de faire acte de pédagogie. C'est facile puisque nous en avons parlé avec madame FAUGERON et madame LEBRETON longuement. Nous avons évoqué les uns et les autres des chiffres, je voudrais donc revenir sur les statistiques. Nous disposons en effet de données, que je n'ai pas avec moi, sur les franchissements de feux rouges, y compris en vélo, puisqu'il est procédé à beaucoup de verbalisations. Nous disposons également de statistiques provenant de la DPSP qui elle aussi, parmi d'autres missions, dresse quotidiennement des procès-verbaux aux vélos pour franchissement de feux rouges. Je ne vois donc pas pourquoi il est mentionné des incivilités qui seraient impunies : elles sont verbalisées.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

On va leur indiquer quelques endroits dans le 4^{ème} arrondissement où ils vont faire un « carton ».

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Si je peux finir mon propos. J'ai mentionné les statistiques sur les verbalisations, quant à celles concernant l'usage des vélos, je remarque que nous avons construit des pistes cyclables, on peut être pour ou contre ; néanmoins, la pratique du vélo a augmenté de 50% en un an, il s'agit d'un résultat remarquable. Concernant les bus en revanche, je ne dispose d'aucune statistique, j'ai pourtant rencontré la RATP à de nombreuses reprises. Je suis statisticien, j'affectionne donc les chiffres, mais je n'ai jamais réussi à avoir de données sur les vitesses moyennes, ni sur ce qui m'intéresse davantage, à savoir la dispersion entre ces vitesses moyennes, laquelle est encore plus importante puisque c'est celle qui marque la régularité des bus. Néanmoins, à chaque fois que j'ai reçu la RATP, j'ai constaté une amélioration, certes, très à la marge s'agissant de la vitesse moyenne, mais réelle d'autant que nous disposons de voies planes telles que celles du terre-plein Saint-Paul. Nous avons gagné ces dernières années en vitesse. Hors période de travaux, nous avons surtout progressé sur la volatilité, c'est-à-dire la déviation statistique autour de cette moyenne. La RATP considère qu'il s'agit d'un bon résultat : une vitesse moyenne faible (autour de 10 km/h), si elle est très régulière, constitue un motif de satisfaction pour la RATP. Je ne suis pas en train de dire que la vitesse ou la fréquence ont augmenté de manière vertigineuse, et malgré l'assertion faite je ne vois aucun chiffre l'étayant en matière de ralentissement des bus. J'ai d'ailleurs du mal à comprendre comment les vélos ralentiraient les bus. En revanche, j'ai bien compris le principe de la vague verte. Pardon de l'onde verte.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Oui, la vague verte c'est le projet de Corine FAUGERON. L'onde verte, quant à elle, est un projet commun. Nous avons d'ailleurs proposé de modifier ce vœu, modification qu'a retenu Anne LEBRETON, et qui consistait non pas à changer l'intégralité du plan de circulation (souvenez-vous qu'au sein des vœux, nous devons nous donner des objectifs correspondant à peu près à une circonscription), mais à se concentrer sur la piste cyclable Rivoli-Saint-Antoine. À cette condition, je proposais d'en faire un vœu issu de la majorité. Je n'ai pas une

énorme passion pour les vœux performatifs. En l'occurrence j'avais proposé cette expérimentation que la Ville voit d'un bon œil. Il ne reste plus qu'à la concrétiser. Etant donné que nous ne sommes pas sûrs d'en avoir le temps, je suis d'accord pour prendre date sous la forme d'un vœu, à condition qu'il soit restreint à la piste cyclable Rivoli-Saint-Antoine. Il s'agit de modifier légèrement la cadence du passage des feux au vert pour qu'elle corresponde à la vitesse moyenne d'un vélo. Certes nous ne circulons pas tous à la même vitesse en vélo, néanmoins il existe une vitesse moyenne : à condition que la dispersion ne soit pas trop grande, un cycliste moyen traverse en ligne droite à une vitesse calculable. En modifiant de quelques secondes le passage des feux, il est possible de mettre en adéquation ce passage à celui d'un vélo. L'idée est celle-ci : non pas d'entériner le passage des vélos au feu rouge, mais au contraire de permettre aux cyclistes vertueux qui s'arrêtent aux feux rouges de ne pas avoir à le faire puisque le feu passerait au vert au moment de leur arrivée.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement Conseiller Régional d'Ile de France

C'est très pédagogique, donc j'ai compris. J'attire néanmoins votre attention collective sur le fait suivant : s'agissant du tronçon situé entre Bastille et Châtelet, plus particulièrement de celui entre Bastille et le métro Saint-Paul, si vous êtes un piéton habitant depuis très longtemps l'arrondissement, ce qui arrive à des gens très bien, vous devez, si vous traversez entre Saint-Paul et Bastille, regarder d'abord à gauche, puis à droite, puis à gauche, puis à droite. Je peux vous assurer que pour nombre de personnes, enfants ou personnes âgées, il s'agit d'une situation anxieuse. Ajoutez-y le fait que les vélos vont pouvoir ne pas s'arrêter aux feux, cela créera une situation difficile à gérer. Beaucoup d'accidents ont eu lieu, vous le savez, je n'ai pas le nombre exact, néanmoins beaucoup de gens de ce secteur, notamment ceux qui y habitent depuis longtemps, n'ont pas cette habitude quand ils traversent une rue à Paris. Ils ont celle de regarder à gauche, puis à droite, mais pas celle de doubler ce contrôle successivement. Ce système semble assez complexe à mettre en place pour les piétons, mais aussi anxieuse.

Pacôme RUPIN, Député de la 7^e circonscription, Conseiller d'arrondissement

Je voulais revenir sur le sujet des bus. En effet, il est important selon moi. Il est possible de faire parler les statistiques : énormément de personnes prenant le bus l'attendent très longtemps aux heures de pointe parce que ces derniers sont gênés dans leur itinéraire. Il s'agit d'une réalité. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : les travaux, les livreurs garés dans les couloirs de bus, mais aussi la transformation de certains couloirs de bus comme rue Saint-Antoine. Les vélos ont donc un impact, certes pas sur la moyenne de l'ensemble des bus, néanmoins les réunions auxquelles j'ai participé avec la RATP ont confirmé le fait que certaines lignes très importantes ont beaucoup perdu en vitesse moyenne. Ils subissent des pénalités d'ailleurs à cause de ce problème. Ce n'est pas le cas de l'ensemble du réseau de bus, mais je le note dans les témoignages de beaucoup d'habitants du 4^{ème} arrondissement contraints de prendre le bus, en raison du fait que le métro est peu accessible. Ils trouvent qu'une dégradation de la régularité des bus a eu lieu ces dernières années, notamment aux heures de pointe. Je défends donc le fait que les pistes cyclables soient nécessaires, évidemment : nous devons transformer notre ville pour la rendre facile d'utilisation et pour que le vélo se développe, mais pas aux dépens du bus. Il convient de faire des choix : nous avons le sentiment que beaucoup d'investissements ont porté sur des pistes cyclables dans le centre de Paris, et que cela aurait peut-être pu être fait dans d'autres arrondissements. Nous pouvons nous féliciter de disposer de cette très belle piste neuve, elle crée certains problèmes mais nous devons aussi nous adapter à ce nouveau mode de déplacement ; néanmoins certains choix différents auraient pu être faits. Je le répète : soyons très vigilants quant aux transports en commun au moment de faire ce type d'aménagements.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère du 4^e arrondissement

Suite à la remarque de Vincent ROGER, il est vrai que le fait de devoir regarder des deux côtés à la fois pour les voitures et les vélos est un élément perturbateur ; il me semble, sans asséner trop de vérités non vérifiées, qu'en 2008 lors de la campagne municipale nous avons eu un important débat concernant le boulevard Magenta, mais aussi celui de l'Hôpital où un double sens de bus et de voitures se côtoyaient ; il était signalé comme étant l'endroit le plus accidentogène de Paris, et dit les habitants ne s'y habitueraient jamais. Aujourd'hui ce boulevard est beaucoup moins présent dans les discussions, les habitants se sont habitués à regarder dans un sens et dans l'autre. S'agissant de ces points, je pense qu'il faut savoir prendre le temps avant de juger trop rapidement ce qui a été fait : un tollé avait eu lieu en 2008, il se trouve que lors de la campagne 2014, moment propice à la critique, le sujet n'est pas revenu. Dorénavant, le plan de circulation de ces boulevards est entré dans les habitudes des habitants.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Une intervention brève de Madame LEBRETON

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je ne voudrais pas avoir à demander les chiffres des accidents corporels ayant eu lieu sur les deux boulevards que vous avez mentionnés. Par ailleurs, s'agissant de la rue Saint-Antoine, des accidents gravissimes se sont produits, et sans doute des décès. Non ? Je suis désolée, si vous voulez que les chiffres soient sortis, nous parlons de vies humaines, il ne s'agit donc pas seulement de s'habituer.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère du 4^e arrondissement

S'agissant des décès, le conseil d'arrondissement, en tout cas la majorité, reçoit l'information, vous seriez donc au courant.

Intervention hors micro.

Et la dame s'étant fait couper les deux jambes ? Elle n'est pas morte ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je reprends la parole. Je propose que nous nous communiquions les chiffres pour en parler. Nous éviterons ainsi de les évoquer sur des lieux, des temporalités ou des causalités différentes. Je vous propose une séance de travail sur ce sujet. Corine FAUGERON, pour conclure.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

S'agissant de vélos, il est manifeste que les décès ne sont pas majoritairement de leur fait. Il est vrai qu'une personne est décédée récemment à Paris en vélo, en Vélib plus exactement, à cause d'un camion tournant à droite avec un angle mort. Il existe très peu de décès chaque année à vélo. Ils ne se comptent même pas sur les doigts d'une main. Les cyclistes sont par conséquent extrêmement prudents. Concernant les bus, en effet, les choses ont changé depuis un an d'après moi. L'intégralité du plan bus a été modifiée l'an dernier, ce qui a complètement perturbé les usagers. Ils ne savent plus où sont leurs arrêts. Les trajets de bus ont également été modifiés, ils ont des trajets partiels qui peuvent changer en cours de route : vous montez dans un bus qui doit se rendre Porte des Lilas, qui finalement s'arrête à l'angle du Cirque d'Hiver. Le bus 87 a deux trajets très différents : Jussieu-Minéreaux ou Invalides. Tout ceci est d'une grande complexité. Il est vrai qu'effectuer un trajet en bus peut impliquer une longue attente et parfois un changement de bus sur la même ligne. Le changement quant aux bus est donc réel, mais les vélos n'y sont pour rien. Au sujet de la

verbalisation des cyclistes, j'ai été à titre personnel beaucoup verbalisée à vélo, particulièrement lorsque le double sens cyclable n'était pas répandu, et que je militais pour ce dernier : j'ai accepté d'être systématiquement verbalisée à hauteur de 90 euros, en effet en l'absence de proportionnalité des peines, l'amende était la même pour un vélo ou une voiture. Je suis très heureuse que dorénavant il soit permis de prendre ces doubles sens à vélo, néanmoins les cyclistes n'échappent aux verbalisations concernant d'autres infractions. Mon vœu n'entend absolument pas autoriser les cyclistes à passer au rouge. Au contraire, il vise à mettre fin à ce passage au feu rouge, et à faire en sorte qu'ils s'y arrêtent. Ne changeons donc pas totalement l'objet de ce vœu : les vélos doivent s'arrêter aux feux, et les piétons doivent comprendre ce qu'est la circulation. Dans l'expérimentation projetée, le cycliste s'arrête en cas de feu rouge, permettant au piéton de traverser. Nous avons choisi la piste cyclable de la rue de Rivoli car il s'agit d'un succès absolu : elle compte 4 500 cyclistes par jour et est en montée. Le vélo est véritablement le mode de déplacement de demain : il ne pollue pas. Nous serons bientôt obligés de tous en faire : le titre du Monde de la semaine dernière était éloquent à propos des gaz à effet de serre et du manque de mesures prises pour lutter contre ces derniers. Il faut accélérer le changement. Monsieur RUPIN parlait d'être à la hauteur de l'enjeu, cela signifie arrêter d'utiliser des voitures thermiques polluantes pour l'air et générateurs de gaz à effets de serre, mais aussi de nuisances pour les riverains. Je pense donc que diminuer la vitesse de la circulation pour toute la ville représente la solution de demain. Vous dites non aujourd'hui, vous le disiez aussi quand les Verts réclamaient des couloirs de bus partout dans la ville. Heureusement que ces derniers existent dorénavant. Tout ce que nous avons pu dire depuis pas loin de trente-cinq ans se vérifie tous les jours. L'accélération est désormais folle, donc je vous invite à essayer de construire cette ville résiliente où nous pourrions continuer à vivre.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je précise que nous avons passé dix-huit minutes sur ce vœu, plus que sur toute autre délibération d'ailleurs, chacun étant passionné par le sujet.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est la passion du vélo !

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Non, de l'air.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que le débat ne soit pas aussi long concernant les deux autres vœux, il s'agit au fond du même sujet. Au sujet du vœu précédemment évoqué, je soumetts, Corine FAUGERON, la version modifiée qui le restreint à l'axe de la rue de Rivoli et de la rue de Saint-Antoine. Il ne s'agit pas de la version que nous avions là, mais peu importe. Si tout le monde en est d'accord, il s'agit d'une expérimentation afin de procéder à la mise en place d'une onde verte, comme expliqué.

Le vœu est adopté à la majorité avec 9 voix pour :

Ariel WEIL, Boris JAMET-FOURNIER, Karen TAÏEB (Parti socialiste et apparentés), Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Écologie Les Verts), Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche), Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard (La Gauche en Mouvement), Anne LEBRETON (Groupe Démocrates et Progressistes)

3 abstentions :

Pacome RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes), Jean-Pierre PLONQUET (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants), Vincent ROGER (Les Républicains et Indépendants).

V0420190023 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, pour que les piétons soient prioritaires chaque dimanche après-midi sur les berges de Seine.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Si Corine FAUGERON est d'accord, je vais présenter ses deux autres vœux.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le prochain vœu porte sur les voies sur berge, et a largement été discuté ici dans un précédent conseil. La proposition de Corine FAUGERON était de modifier les règles de circulation sur les voies sur berge, sous la forme d'une communication et d'une priorité accordée aux piétons, aux familles et aux enfants. Il est demandé que soit clairement affirmée, le dimanche après-midi, sur les voies sur berge, la priorité aux piétons et aux enfants. Ce vœu n'interdit pas les berges aux cyclistes qui y sont nombreux le matin en particulier, y compris en semaine, mais entend affirmer la priorité aux piétons et aux enfants, plus généralement aux promeneurs, le dimanche après-midi. Il s'agit de la version à propos de laquelle nous sommes d'accord. Je laisse la parole à Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île de France

Je ne le voterai pas en l'état, mais le vœu de madame FAUGERON a le mérite de nous interpeller : je ne suis pas cycliste, néanmoins je pratique le *running*, il m'arrive donc souvent de courir sur ces voies sur berge, notamment le dimanche matin ; cet endroit est en effet difficilement praticable. Je crois qu'il est important d'interdire la circulation des trottinettes le week-end : je ne vois pas pourquoi seraient tolérés des véhicules allant à plus de 20 km/h, alors que les voies sur berge sont un lieu de balade le week-end pour les familles et les sportifs. Je serai donc favorable à une interdiction de circuler pour les trottinettes, non pas forcément tout le week-end, mais au moins à certaines heures, par exemple de 10h à 17h le samedi et le dimanche. En revanche, je suis plus prompt à prendre la défense des vélos que madame FAUGERON : je ne suis pas pour leur suppression dans la mesure où le vélo est aussi un moyen de se déplacer ou de se promener en famille le week-end. Si cet axe important est supprimé, et ne leur permet plus de faire du vélo, je trouve cela dommage. Néanmoins, je suis favorable à une communication plus appuyée affirmant la priorité du piéton et à la suppression des trottinettes le week-end.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je précise que les trottinettes sont interdites, et qu'il est possible effectivement de le spécifier dans le vœu.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Cela est mentionné dans le vœu : gyropodes, trottinettes, tout y figure.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ai largement résumé le vœu : son principe n'est pas d'interdire les vélos, mais de mettre les cyclistes au pas lorsqu'il y a foule.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Le problème relativement aux berges réside dans le fait qu'aujourd'hui il n'existe pas d'endroit réservé de manière claire à la circulation des vélos, et autres engins à deux roues. Il me semblait qu'un choix avait été opéré, celui de faire de cette zone un parc, tout au long de la semaine. Si ce parc Rive de Seine en est un, personne n'est censé y circuler avec un engin ou un vélo. Je ne comprends donc pas bien ce vœu. Est-il possible de circuler dans ce parc ? Ou bien, et c'est mon souhait, la fonction d'axe de déplacement des berges est-elle conservée pour les vélos ? S'agissant des trottinettes, je suis favorable à leur interdiction le dimanche pour conserver le vélo. Néanmoins, nous allons encore une fois créer beaucoup d'exceptions ; je trouve que nous manquons de clarté à ces sujets : comment allons-nous faire respecter les interdictions ?

Intervention hors micro

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

La suppression des trottinettes est claire.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Cela peut être clair, mais nous avons essayé d'encadrer l'utilisation de ces engins à déplacement personnel. Si nous commençons à recatégoriser, en disant qu'à tel jour leur usage est permis, et que tel autre jour ce sont les vélos qui sont autorisés, nous n'allons pas arriver à nos fins. Je crois qu'il convient de prendre une mesure simple : prévoir sur cet axe un endroit réservé à la circulation des deux-roues, que ce soit le lundi matin pour se rendre au travail, ou le dimanche pour une promenade en vélo dans l'un des plus beaux endroits du monde.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je suis quant à moi assez opposée à une voie réservée aux cyclistes, parce que ceci obligerait les piétons à traverser une autoroute de vélos, comme c'est le cas devant la mairie, ce qui est très désagréable. La cohabitation des piétons et des vélos sur les berges fonctionne assez bien : les cyclistes sont contraints de rouler à faible allure du fait des promeneurs. Comme monsieur ROGER, je suis plutôt favorable à ce que les vélos puissent continuer à y circuler le dimanche, parce qu'effectivement beaucoup de familles vont faire du vélo sur ces berges, et qu'en cas de mauvais temps peu de piétons sont présents. En revanche, je serais totalement en faveur d'un renforcement de la signalétique donnant la priorité systématique aux piétons, et d'une mesure obligeant les cyclistes à mettre pied à terre en cas d'affluence considérable de promeneurs.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit précisément du sens de ce vœu.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

En cas d'affluence, mettez pied à terre.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit du sens de ce vœu. Je rappelle également qu'il existe deux pistes cyclables, dont la bidirectionnelle de la rue de Rivoli, qui sont très proches des quais.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ce n'est pas la même chose.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Corine FAUGERON : une conclusion très brève par rapport à cette précision ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le vœu ne mentionne pas exactement l'interdiction des vélos, mais demande que « soient installés des panneaux au niveau de chaque accès aux berges de sensibilisation des cyclistes à la réduction de leur vitesse ; et que chaque dimanche après-midi, les berges rive droite soient réservées aux piétons, sans trottinettes, ni autres gyropodes ». Je pense que ceci est tout à fait clair. En effet, d'autres pistes cyclables existent à proximité, dont une très belle située le long des Tuileries, laquelle est maintenant bordée de chaque côté par de la végétation, la voie d'accès au tunnel ayant été remplacée par des arbustes et des plantes.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que nous mettions aux voix ce vœu.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

Nous pourrions retirer les vélos de l'interdiction.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ce vœu n'appelle pas à l'interdiction des vélos, mais simplement à l'affirmation de la priorité des piétons et la mise en place d'une signalétique en conséquence.

Il s'agit d'un vœu qui a été reformulé pour ne pas demander l'interdiction des vélos, mais pour souligner la priorité absolue des piétons, le dimanche après-midi. Je vous propose de voter le vœu dans cette acception.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

La voie n'est donc pas interdite aux vélos ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Non mais les cyclistes doivent mettre pied à terre lorsque les piétons sont nombreux.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Le dimanche après-midi, les promeneurs sont si nombreux que la place nécessaire à une piste cyclable n'est pas disponible. Nous ne sommes pas à Lyon, où les berges sont beaucoup plus larges.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Est-il possible de changer un mot ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Oui, quelle est la contre-proposition ?

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

« Que chaque dimanche après-midi, les berges soient prioritaires aux piétons ».

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

« Prioriser » n'est pas un verbe français, mais il peut être remplacé par le nom « priorité » aux piétons avec une signalétique adaptée.

Vincent ROGER, Conseiller du 4^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile de France

C'est déjà le cas.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La signalétique existe déjà, mais ce vœu appelle à l'adapter.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Si nous changeons le mot...

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il le sera. Qui est d'accord pour voter ce vœu en l'état, tel que modifié et délimité.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

V0420190024 Vœu déposé par Madame Corine FAUGERON Groupe Écologie les Verts, pour un service de location proposant des tricycles à assistance électrique ou pas.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Ce vœu sera moins polémique.

Considérant qu'il est admis aujourd'hui que le vélo est un des modes principaux de déplacement à Paris.

Considérant, que les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, ou en situation de handicap, ou n'ayant pas appris à faire du vélo) ne sont pas en sécurité sur un vélo à deux roues.

Considérant que la Ville a mis en place un service de location payante de vélo avec ou sans assistance électrique.

Considérant que la Ville offre une subvention de 500 euros maximum pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le Conseil d'arrondissement du 4^{ème} émet le vœu, par souci d'égalité et de cohérence politique que la Ville complète le système Vélib par la mise en place d'un service de location de tricycle avec ou sans assistance électrique ; et que la Ville puisse au cas par cas subventionner l'achat d'un tricycle.

Intervention hors micro d'un élu.

Ceci n'est pas déjà le cas ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit de tricycles ; la proposition de Corine FAUGERON porte sur ces vélos sécurisés, notamment à destination des séniors, non pas sur les bicyclettes. La référence à Vélib n'est qu'une comparaison : le vœu n'entend pas modifier le contrat Vélib.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire du 4^e arrondissement

Je remercie ma collègue d'Europe Écologie Les Verts pour cette idée intéressante : en effet, certaines personnes âgées aimeraient se déplacer à vélo, mais sont quelque peu effrayées par le manque d'équilibre d'un vélo à deux roues ; essayer de développer l'utilisation des tricycles semble donc être une bonne initiative.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

De manière pragmatique, je pense que la proposition portant sur la subvention est intéressante. Néanmoins, il conviendrait de s'assurer que le système Vélib fonctionne correctement avant de l'enrichir d'un nouveau dispositif de location de tricycles. Espérons

que ce sera l'occasion de disposer d'un système de location de tricycle plus performant que celui de vélos.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il n'existe pas de rapport avec le système Vélib.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

J'ai bien compris, précisément : un système va être ajouté, et nous connaissons le coût de mise en place de nouvelles infrastructures.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il ne s'agit pas d'un système, mais d'un service sans infrastructure.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Quel est ce type de service ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

En l'occurrence, la comparaison faite avec Vélib rappelle seulement l'effort d'investissement fourni afin de favoriser la mobilité, et remarque qu'un service de location de tricycles fait défaut.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Ce vœu porte donc sur un service de location situé à quelques endroits dans Paris ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Tout à fait, ainsi que sur une subvention d'achat. Voici la teneur du vœu tel qu'il a été collectivement modifié. Il s'agit d'un vœu de la majorité.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je conclus le Conseil d'arrondissement avec les traditionnels rappels des événements ayant lieu dans le 4^e : deux réunions publiques, l'une le 11 décembre au sujet de la restauration de l'église Saint-Gervais, l'autre le 12 décembre sur le projet en cours relatif au futur jardin des arts Albert-Schweitzer ; une exposition Salle Leïla Alaoui intitulée « Hshouma, corps et sexualité au Maroc » ; le marathon de lecture organisé avec l'association Livre Ensemble dans le cadre de la semaine de l'engagement le vendredi 6 décembre à 19h ; enfin, une annonce de saison, à savoir le marché de Noël du Lions Club, qui nous est cher, et qui se tiendra le week-end du 13 au 15 décembre à la Halle des Blancs Manteaux. Je vous remercie, et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance

Évelyne ZARKA